Résonances

Bulletin d'information de l'Observatoire du Sahara et du Sahel

OSS

N° 18 - Octobre - novembre - décembre 2011

CP-17/CRP-7
NATIONS UNIES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2011
DURBAN, AFRIQUE DU SUD

Négociations sur le changement climatique

L'espoir renaît à Durban

La 17e Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a eu lieu à Durban (Afrique du Sud), a eu lieu du 28 novembre au 9 décembre 2011. Les négociations, qui devaient arriver à terme le 9 décembre, se sont poursuivis jusqu'au petit matin du dimanche 11 décembre. C'est ainsi que les 195 Etats parties à la CCNUCC ont finalement pu aboutir à un accord in extremis : la Plateforme de Durban pour une action renforcée (Durban Platform for Enhanced Action). Cet accord a surtout permis de sauver le processus onusien et de jeter les bases d'un nouveau régime multilatéral sur les changements climatiques.

Dans la foulée, la COP 17 a, également, crée le « Groupe Ad-hoc sur la plateforme de Durban pour une action renforcée (AWG-DPEA)» et l'a mandaté pour poursuivre les négociations devant parvenir à un protocole, un instrument juridique (legal instrument) ou un résultat (outcome) dont l'application serait juridiquement contraignante pour tous les Etats parties à la CCNUCC. En dépit de l'ambigüité concernant la nature du futur régime climatique—le texte énonce trois possibilités allant du protocole au résultat (*outcome*)—, la Plateforme de Durban marque un tournant historique dans l'évolution des négociations.

Pour la première fois depuis le début du processus de la CCNUCC, les pays en développement, notamment l'Inde et la Chine, ... *Suite en page 2*

UNCCD

CdP 10 - CCD

Le bilan d'une conférence placée sous le signe de l'innovation

La dixième session de la Convention de lutte contre la désertification (CCD), qui s'est tenue du 11 au 21 octobre 2011 à Changwon (Corée du Sud), a consacré le rôle de la science dans l'endiguement du phénomène de la désertification dans les pays touchés et a traité plusieurs questions relatives à la gouvernance institutionnelle. Selon le Secrétaire exécutif de la CCD, M. Luc Gnacadja, la rencontre a également vu un regain d'engagement politique en faveur de la mise en oeuvre solidaire de la Convention. Par ailleurs, la question de la gouvernance du Mécanisme mondial (MM) a été tranchée : la responsabilité et la représentation du MM relèveront désormais du secrétariat de la CCD. *Suite en page 9*

Formation sur la surveillance environnementale

L'OSS a organisé, du 28 novembre au 2 décembre 2011 à Tunis, un atelier de formation sur la surveillance environnementale destiné aux experts relevant des différentes institutions tunisiennes impliquées dans la mise en place du Dispositif National de Surveillance Environnementale (DNSE-Tunisie).

L'atelier a permis d'aborder plusieurs questions relatives à la collecte et au traitement des données au niveau des observatoires locaux. Il a également été question de renforcer la capacité des institutions nationales à développer des produits de suivi et d'aide à la décision couvrant les aspects biophysiques et socio-économiques découlant du patrimoine méthodologique du réseau régional ROSELT/OSS.

La formation a permis de renforcer l'appropriation du concept de surveillance environnementale et des méthodologies y afférentes, notamment en matière d'élaboration et de calcul d'indicateurs de suivis.

Dans ce numéro

- **Nouvelles de l'OSS : pages 2 - 6**
  - L'OSS au Forum arabe de l'eau **p. 2**
  - GMV - Réunion d'experts sur la stratégie de mise en oeuvre **p. 3**
- **Actualités : pages 7 & 8**
  - Gestion des ressources en eau transfrontalières dans le cadre du PIDA **p. 8**
- **Focus : pages 9 - 11 -** CdP - Le bilan d'une conférence placé sous le signe de l'innovation p. 9
- **Interview : page 12 -** M. Al Hamandou Dorsouma, Spécialiste des Changements Climatiques à la BAD **p. 12**

L'espoir renaît à Durban...Suite

... ont consenti à ce que le futur régime climatique abandonne la distinction entre pays industrialisés et pays en développement, un trait distinctif du Protocole de Kyoto devant l'impératif d'atténuation. Désormais, la voie est ouverte à un régime où les obligations de réduction d'émissions seraient applicables à tous les Etats parties (y compris les pays en développement) conformément au principe des « responsabilités partagées mais différenciées ».

L'AWG-DPEA entamera ses travaux dès le premier semestre de 2012 pour présenter, à la fin 2015, une ébauche du nouveau régime climatique global qui devrait entrer en vigueur à partir de 2020. En attendant, 80 Etats parties, y compris des pays en développement, ont signifié leur disposition à participer de manière volontaire (en dehors du Protocole de Kyoto) à l'objectif de réduction des émissions globales à travers diverses mesures d'atténuation.

En dépit du retrait du Canada, le Protocole de Kyoto a été reconduit pour une deuxième phase commençant dès le 1er janvier 2013. La durée de cette deuxième phase n'a cependant pas été précisée. La question sera tranchée par le groupe subsidiaire « Ad-hoc Working Group on Further Commitments for Annex I countries under the Kyoto Protocol ». En dépit de l'alarmisme à propos du fossé abyssal entre les niveaux de réduction actuels et ceux requis pour maintenir le réchauffement en dessous du seuil critique de 2°C, le Secrétariat de la CCNUCC s'est félicité que 35 pays industrialisés se soient engagés pour une seconde phase d'engagement et a souligné l'importance des règles, méthodologies et mécanismes développés dans le cadre du Protocole de Kyoto, et l'intérêt de les valoriser en tant que modèles et bases de travail pour le nouveau régime climatique.

La Plateforme de Durban a également confirmé le lancement du Fonds Vert pour le climat (**Green Climate Fund**) en 2012. Pour l'heure, on ignore toujours la manière dont ce fonds sera alimenté ; le texte de Durban évoque l'activation de mécanismes innovants. Rappelons que les pays développés s'étaient engagés à la COP 15 (Copenhague) à fournir une enveloppe de 30 milliards de dollars par an —qui atteindrait les 100 milliards de dollars par an à partir 2020— et ce pour financer l'adaptation et l'atténuation (développement sobre en carbone) dans les pays en développement.

Autre fait marquant de Durban : le Comité de l'Adaptation et le Mécanisme sur le transfert des technologies ont été annoncés pour 2012. Composé de 16 membres et établi sous la responsabilité de la CCNUCC, le Comité de l'Adaptation se chargera de la coordination des efforts à l'échelle mondiale. Le Mécanisme sur la technologie, s'attellera à traiter la question épineuse de l'accès aux technologies— un enjeu de taille pour les pays en développement, notamment en Afrique, car il déterminera leur capacité à réussir la transition vers un paradigme de développement sobre en carbone et à jeter les bases de l'économie verte. A noter que le « Climate Technology Centre and Network » constituera l'agence d'exécution opérationnelle de ce mécanisme.

En attendant la concrétisation des promesses et l'aboutissement des projets lancés à Durban, les pays les moins avancées (PMA) restent confrontés à des risques majeurs qui sont appelés à s'aggraver si la hausse de la température globale moyenne dépasse 1.5°C. Le franchissement du seuil critique de 2°C aurait des conséquences désastreuses dans les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique. Comble de l'ironie : les pays les plus touchés seraient les pays ayant la plus faible capacité d'adaptation. L'accord de Durban évoque d'ailleurs la nécessité d'assurer une meilleure protection contre les pertes et dommages occasionnés par la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes dans les pays les plus vulnérables. ■

L'OSS au Forum arabe de l'Eau

Dans le cadre de la deuxième édition du Forum arabe de l'eau, qui a eu lieu les 23 et 24 novembre 2011, l'OSS a présenté son expérience en matière de la gestion concertée des ressources en eau souterraine transfrontalières dans une session consacrée au thème de la « gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin ». L'OSS a également pris part à une réunion organisée par le Conseil des ministres de l'eau de l'Afrique du Nord sur les indicateurs de suivi-évaluation dans le secteur de l'eau. A noter qu'un rapport sur l'état de l'eau dans la région arabe sera présenté lors du sixième Forum mondial de l'eau à Marseille. ■

Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV)

Réunion d'experts sur la stratégie de mise en œuvre

L'OSS a participé aux travaux de la première réunion d'experts sur la stratégie harmonisée de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, qui a eu lieu à Ouagadougou du 13 au 15 décembre 2011. Organisée par la FAO, la Commission de l'Union Africaine et le CILSS, la rencontre a rassemblé plusieurs organismes et institutions régionaux et internationaux et a permis d'identifier les lignes directrices de la mise en œuvre du concept de la Muraille verte.

La réunion a notamment abordé les points de divergences relatifs à l'étendue géographique de l'initiative, aux critères de sélection des projets, aux échelles de mise en œuvre et aux liens avec les programmes de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres. Les discussions ont porté sur le rôle de la Société Civile et les questions cruciales du financement et du suivi-évaluation.

L'OSS qui prépare actuellement un rapport sur les projets transfrontaliers de gestion et d'aménagement des terres en Afrique du Nord, a présenté un rapport préliminaire incluant une note sur les leçons tirées du Barrage vert en Algérie.

Par ailleurs, les propositions de l'OSS seront prises en compte dans la stratégie retenue pour la GMV : mener des études scientifiques et techniques préalables, impliquer les chercheurs et encourager le partage du savoir-faire, prendre en compte les réalités socio-économiques et accompagner les réalisations physiques par des projets générateurs d'emplois au profit des jeunes.

Participants à la réunion de la Grande Muraille Verte, Ouagadougou, 13 - 15 septembre 2011

NDLR

L'OSS a travaillé sur la conceptualisation du projet. La note introductive intitulée « Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel », publiée en 2007 et disponible sur notre site web, résume les résultats de nos travaux sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre du projet.

L'OSS a également recommandé la mise en place d'un système de suivi-évaluation et l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'endroit de toutes les parties prenantes avant et tout au long de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Une réunion de suivi organisée par l'OSS et la FAO se tiendra en mars 2012 à Tunis pour examiner les grands axes de la stratégie harmonisée de mise en œuvre de l'initiative et les leçons tirées des expériences sous- régionales africaines et des projets en cours d'exécution dans les pays. ■

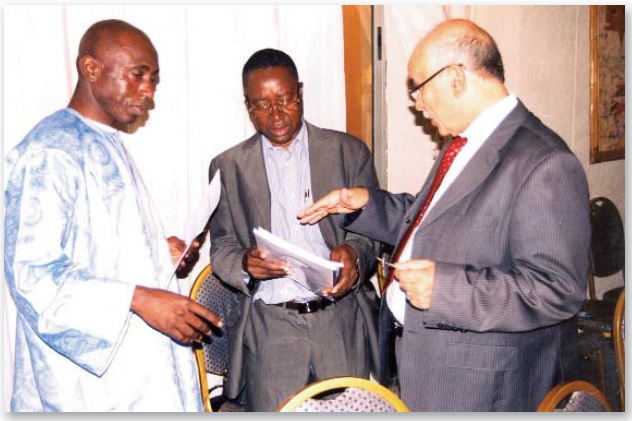

M. Abdessalem Kallala remet les premiers rapports de la Grande Muraille Verte (OSS) aux représentants de la FAO et l'UA

Pour aller plus loin

Intiative Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel\ OSS ; CEN-SAD. _ Note introductive n° 3. _ OSS : Tunis, 2008. _ 46 pp.
ISBN : 978-9973-856-26-5

La note existe sur le site web de l'OSS : www.oss-online.org

Coopération FAO - OSS

Etude sur les efforts entrepris et les leçons tirées des initiatives et programmes de l'Afrique du Nord.

Signature de la convention par le Secrétaire exécutif de l'OSS

Dans le cadre du projet « Support à l'Initiative d'Implémentation de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel (GMVSS) », la FAO et l'OSS ont signé, le 28 novembre 2011, une convention de partenariat portant sur la formulation d'une stratégie régionale harmonisée pour la mise en œuvre de la GMVSS. La convention prévoit une synthèse des expériences des pays de l'Afrique du Nord (pays de l'UMA et Egypte) en matière de gestion durable des terres et des eaux pour alimenter une plateforme informationnelle qui sera développée et gérée par l'OSS et le CILSS.

Les résultats de cette collaboration entre l'OSS et la FAO permettront d'assister l'UMA dans l'identification de projets transfrontaliers et d'intérêt commun entre les pays de l'Afrique du Nord. ■

Project ILWAC - Mali : premiers résultats

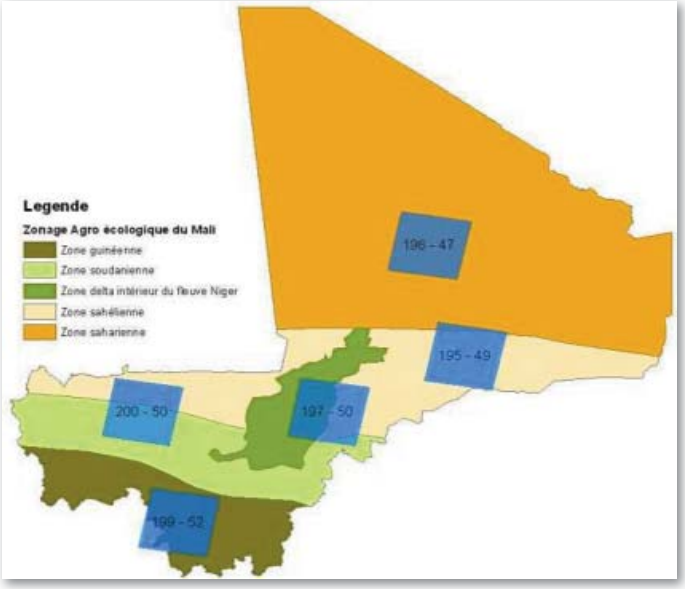

Localisation des zones test au Mali pour le développement de la méthodologie de classification

La mise en œuvre du projet de « Gestion Intégrée de la Terre et de l'Eau pour l'Adaptation à la Variabilité et au Changement Climatique » (ILWAC) au Mali a démarré le 19 septembre 2011. La première phase du projet porte sur le développement et le renforcement du système d'information sur la gestion durable des terres et des ressources en eau (GDTE) actuellement en place au Mali.

Rappelons que le projet ILWAC, qui est financé par la Banque mondiale et exécuté par l'OSS en étroite collaboration avec plusieurs institutions maliennes, vise la mise en place d'un système intégré de production de données et de partage des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable des terres et la gestion des risques de catastrophe climatiques. Les produits du projet faciliteront la participation du Mali au Mécanisme REDD+ et au Fonds Vert pour le climat, qui sera lancé en 2012 sous la houlette de la Convention cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le suivi de la mise en œuvre du projet a fait l'objet de deux réunions de travail, tenues le 19 octobre et le 15 novembre 2011 à Bamako, entre des représentants de l'OSS, de l'AEDD et de la DGPC. Ces rencontres ont permis de traiter diverses questions techniques relatives à la cartographie de l'occupation des sols et à l'évaluation du potentiel de séquestration de carbone. Elles ont également permis aux partici-

pants de passer en revue les activités réalisées en matière de collecte des données disponibles, de constitution d'une base de données d'images satellitaires (images Landsat acquises entre 2009 et 2010) et de développement d'une méthodologie pour la classification de l'occupation du sol couvrant environ 25% du territoire malien.

A noter que la méthodologie a été testée au niveau de cinq sites pilotes représentatifs des principaux agro-écosystèmes du pays, à savoir le guinéen, le soudanien, le Delta intérieur du Niger, le sahélien et le saharien.

Par ailleurs, les contacts établis par l'équipe du projet avec plusieurs institutions maliennes ont permis l'identification des données à acquérir. L'interface d'intégration de données a été développée en se basant sur les besoins exprimés par les partenaires nationaux. Il en est de même pour l'outil NDVI qui permettra de visualiser l'évolution de l'Indice normalisé de végétation (Normalized Difference Vegetation Index).

Pour plus d'informations sur le projet ILWAC : ilwac@oss.org.tn ■

Projet AFROMAISON

Atelier de concertation avec les partenaires tunisiens

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet AFROMAISON, l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine et l'OSS ont conjointement organisé, du 14 au 16 décembre 2011 dans les locaux de l'IRA, un atelier de concertation avec les partenaires nationaux. Les travaux ont vu la participation du Secrétaire exécutif de l'OSS, du Commissaire régional du CRDA Médenine (gouvernorat du Sud-est de la Tunisie), des représentants des services techniques nationaux et de la société civile.

Vue de la réunion Afromaison - IRA de Médenine

L'atelier a permis de rappeler les objectifs du projet et d'examiner, avec les acteurs locaux concernés par la gestion intégrée des ressources naturelles, les moyens de consolider les acquis, d'améliorer la fluidité de l'information et d'assurer la participation effective des communautés à travers notamment une meilleure implication de la société civile. ■

Ressources en eau dans la sous-région IGAD

Atelier régional de formation sur les SIG

Dans le cadre du renforcement des capacités des pays de l'IGAD, l'OSS a organisé , du 24 octobre au 3 novembre 2011 à Tunis, un atelier sur les Systèmes d'information géographique (SIG) auquel ont pris part neuf représentants des instituions nationales en charge de la gestion de l'eau à Djibouti, au Soudan, en Ouganda, au Kenya et en Ethiopie.

L'atelier a permis aux participants de maitriser les outils cartographiques en vue d'une meilleure gestion de l'information environnementale.

Participants à l'atelier de l'IGAD

Atelier de validation des cartes thématiques

Un atelier regroupant les représentants des pays de l'IGAD, a été organisé par l'OSS à Tunis, afin d'examiner et valider les cartes thématiques élaborées par le bureau d'études tunisien mandaté à cet effet, dans le cadre du projet IGAD (Cartes topographique, Hydrologique, Hydrogéologique, Géologique, Occupation sols, Carte des sols, Carte des isohyètes). Ces cartes devront servir de support de prise de décision pour une meilleure gestion des ressources en eau de la sous région. ■

Projet SASS - en attendant la reprise en Libye

Audit à mi-parcours du projet SASS III

Un audit technique à mi-parcours du Projet SASS III, mené fin novembre, a confirmé la capacité de l'OSS à réaliser l'ensemble des objectifs escomptés. L'auditeur, M. Marc Bied-Charreton, a relevé la grande motivation des acteurs du projet, (responsables, exploitants agricoles). Son rapport a également souligné la qualité des enquêtes et des expérimentations effectuées au niveau des pilotes retenus par le projet. Le rapport a enfin recommandé l'organisation d'ateliers de validation et de diffusion des résultats techniques obtenus au niveau des pilotes et le renforcement de la connaissance socio-économique (pratiques d'utilisation) afin d'aboutir à une gestion optimale des ressources du SASS.

Visite des pilotes SASS III en Tunisie

Le Secrétariat exécutif de l'OSS s'est rendu dans le Gouvernorat de Médenine pour visiter la parcelle et mesurer l'état d'avancement du projet. La visite a permis aux experts de l'OSS de renouer avec les exploitants et les partenaires du projet qui coordonnent les activités des pilotes. ■

Arrêt sur image

Signature d'une convention entre l'OSS et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (26 novembre 2011, Tunis) portant sur le co-financement du projet gestion intégrée des ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemeden, de Taoudéni /Tanezrouft et du fleuve Niger (GICRESAIT)
De g. à d. : M. Abdelkader Dodo, Coordinateur du Programme Eau à l'OSS ; M. Jean-Pierre Thébault, Vice Président de l'OSS et Mme Sarah Fayolle, représentants de la France

AGRICAB

Le projet AGRICAB, financé par la Commission européenne, vise à renforcer les capacités d'observation de la terre en Afrique en s'appuyant sur les données disponibles à travers le système GEONETCast, reliant les données satellitaires et météorologiques avec des modèles prédictifs afin de faciliter leur intégration dans la planification de l'agriculture et la foresterie.

Ce projet s'intéressera à des problématiques d'ordre national ou sous-régional telles que l'élevage, les systèmes de culture (agriculture pluviale ou irriguée) et la gestion forestière en intégrera les données d'observation de la terre dans le suivi des activités.

L'OSS coordonnera les activités menées sur le bassin SASS notamment en termes de renforcement des capacités en cartographie d'occupation du sol faisant ainsi d'AGRICAB une suite aux projets AQUIFER de l'ESA et GeoAquifer financé par la FAE/BAD. ■

GIZ – Renforcement des capacités

Le « climate proofing » pour renforcer la résilience au changement climatique

La GIZ a organisé, du 13 au 19 novembre 2011 à Bamako (Mali), un atelier de formation sur les outils de « climate proofing ». Cette technique de planification dans l'incertitude permet de protéger les économies et les populations des risques inhérents au changement climatique. En anglais, le terme proofing signifie littéralement « imperméabiliser ». Il s'agit de réduire la vulnérabilité des systèmes de développement et des investissements futurs aux aléas climatiques.

Jusqu'à 60 % de l'Aide publique au développement serait affectée par le changement climatique, ce qui pose des défis considérables en termes d'efficacité de l'aide et d'atteinte des objectifs de développement. C'est dans ce contexte que l'atelier a présenté l'outil de « climate proofing », développé par la GIZ, comme une technique de planification et d'intégration du changement climatique dans les programmes et projets de développement.

L'atelier a permis aux participants d'apprécier le potentiel de l'approche méthodologique proposée et d'échanger sur les expériences de certains pays africains en matière d'adaptation et de prise en compte de la dimension climatique dans la planification du développement.

Session de formation, Bamako, Mali, 13 - 19 novembre 2011

Des expériences d'application de l'outil « climate proofing », tel que préconisé par la GIZ, ont également été présentées par des experts du Mali, du Maroc, du Niger, et de la Tunisie. Ces présentations ont montré la flexibilité de l'outil et la possibilité de l'appliquer à différentes échelles. ■

Agriculture dans le bassin du fleuve Niger

Gestion des ressources en eau transfrontalières dans le cadre du PIDA

La Banque Africaine de Développement (BAD), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat de planification et de coordination du NEPAD et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont organisé, les 27 et 28 octobre 2011 à Rabat (Maroc), un atelier régional pour la revue de la deuxième phase du PIDA. Ce programme concerne quatre secteurs, à savoir l'énergie, le transport, la gestion des ressources en eau transfrontalières et les Technologies d'Information et de Communication (TIC). La BAD est l'agence d'exécution de ce programme.

Le représentant de l'OSS a notamment présidé la session consacrée à « la gestion des ressources en eau transfrontalières » au cours de laquelle les participants ont examiné les fiches relatives à treize bassins transfrontaliers dont dix bassins versants de fleuves et trois systèmes aquifères transfrontaliers : les Grès de Nubie, le Sahara Septentrional (SASS) et l'Iullemeden (SAI).

A l'issue des travaux, un consensus s'est créé autour du cadre stratégique et politique, du plan d'action prioritaire et des procédures de mise en œuvre relatifs au PIDA. Les fiches des systèmes aquifères traités par le Programme Eau de l'OSS, ont notamment été adoptées.

C'est dans ce cadre que la prochaine phase du projet de l'OSS portant sur le SASS, a été considérée pour un financement de 2,5 millions de dollars, tandis que le projet GICRESAIT, concernant l'ensemble formé par le SAI et le système aquifère du Taoudéni/Tanezrouft, a été retenu pour un montant de 10 millions de dollars à l'horizon 2020. La mise en œuvre de ces projets verra une coopération renforcée entre l'OSS et le centre régional CEDARE (Centre for Environement and Development for the Arab Region and Europe). ■

Sixième conférence biennale du FEM

L'édition 2011 de la biennale du FEM, qui a coïncidé avec son 20e anniversaire, s'est donnée pour slogan : « élever la barre : 20 ans de résultats du FEM pour les eaux transfrontalières ». La conférence, qui a eu lieu du 15 au 20 octobre à Dubrovnik (Croatie), a porté sur les résultats dans des domaines-clés tels que la transformation institutionnelle et sectorielle, les partenariats avec le secteur privé et les approches éco systémiques. L'OSS a pris part à cette manifestation et a présenté les résultats de ses projets « SASS » et « SAI ».

Durant les vingt dernières années, le montant cumulé du portefeuille du FEM pour les Eaux internationales a atteint un montant de 1,2 milliard de dollars pour 170 projets, et 5 milliards de dollars investis en cofinancement dans 149 pays bénéficiaires. Ces projets concernent aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines, ainsi que les écosystèmes côtiers et marins à travers le monde.

Dans le cadre du renflouement de la cinquième phase du FEM, 1,2 milliards de dollars ont été consacrés au financement de projets dans le domaine des ressources en eau transfrontalières.■

CdP 10 - CCD

Le bilan d'une conférence placée sous le signe de l'innovation

... Suite

La dixième session de la Convention de lutte contre la désertification (CCD), qui s'est tenue du 11 au 21 octobre 2011 à Changwon (Corée du Sud), a consacré le rôle de la science dans l'endiguement du phénomène de la désertification dans les pays touchés et a traité plusieurs questions relatives à la gouvernance institutionnelle. Selon le Secrétaire exécutif de la CCD, M. Luc Gnacadja, la rencontre a également vu un regain d'engagement politique en faveur de la mise en oeuvre solidaire de la Convention. Par ailleurs, la question de la gouvernance du Mécanisme mondial (MM) a été tranchée : la responsabilité et la représentation du MM relèveront désormais du secrétariat de la CCD.

La conférence a mis en exergue l'importance d'un mécanisme indépendant permettant d'édifier la base scientifique de la Convention, d'aiguiller les politiques et de faire de la connaissance un pilier de la mise en œuvre de la CCD. De nombreuses questions relatives à l'architecture institutionnelle, à la gouvernance et au financement ont également été traitées à Changwon. La Turquie, le Qatar et la Corée du Sud, qui n'ont en principe pas d'obligations financières sous la Convention, se sont engagés à appuyer la mise en œuvre de la CCD dans les pays en développement – une première.

Au terme des travaux, les organisateurs de la conférence se sont félicités d'un accord sur un ensemble d'outils permettant d'évaluer l'impact des actions entreprises par les Etats-parties à la convention – une autre première dans le corpus des Accords multilatéraux sur l'environnement issus du processus de Rio. La Conférence a également débouché sur des cadres d'action sur les problématiques cruciales du changement climatique, de la sécurité alimentaire et du genre dans les zones et au sein des communautés affectées par le fléau de la désertification.

L'initiative de Changwon, proposée par la Présidence de la conférence, vise à amorcer la concrétisation des résultats de la conférence pour qu'ils ne restent pas lettre morte et qu'ils soient pris en compte dans les actions relatives au Plan stratégique décennal de la CCD (2008-2018). Dans un communiqué du secrétariat de la Convention, M. Gnacadja affirme que les résultats de la conférence de Changwon auront un impact positif sur plus de 1.5 milliards d'individus qui dépendent des terres en voie de dégradation et des services rendus par les écosystèmes affectés.

Parmi les voix qui se sont élevées pour rendre hommage à l'OSS, qui fête cette année son vingtième anniversaire, la délégation française à la CdP a souligné le rôle de l'Observatoire dans la consolidation des actions entreprises par les pays africains pour la mise en œuvre des orientations fixées par la CCD.

La CdP 10, est la première à se tenir en Asie, soulignant ainsi le caractère mondial du fléau de la désertification. L'élan de solidarité et les avancées techniques qui ont été enregistrés à Changwon sont de nature à relancer la lutte contre la désertification sous l'impulsion de la Convention.

La conférence a également exhorté les parties prenantes au Processus Rio+20 à faire de la gestion durable des terres l'une des bases de l'économie verte. Une réunion à haut niveau, tenue le 20 septembre 2011 à New York, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU, avait signifié un engagement politique fort pour relever les défis de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans une perspective de gestion durable des terres et de réduction de la pauvreté. ■

L'OSS à Changwon

La participation de l'OSS à la CdP10 de la CCD a été marquée par l'organisation de deux évènements parallèles (side-event) abordant des questions d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la stratégie décennale de la Convention, à savoir la valorisation des produits de la surveillance environnementale pour le suivi-évaluation de la CCD et le transfert de technologies.

Side-Event, 12 octobre 2011

La surveillance environnementale et la valorisation de ses outils et produits pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie décennale de la CCD

Convié par l'OSS, un panel d'experts internationaux, de représentants d'institutions sous-régionales et régionales et de points focaux de la CCD dans la région circum-saharienne, a examiné les perspectives de capitalisation des acquis de la surveillance environnementale. Parmi les thèmes abordés : la valorisation et l'intégration des produits de la surveillance environnementale dans le rapportage à la Convention ; l'adaptation des informations à produire en termes de pertinence et de représentativité ; la dimension socio-économique dans les systèmes de surveillance environnementale; et le renforcement des capacités, la mobilisation des partenaires concernés et l'opérationnalisation des systèmes de surveillance.

Flyer du Side-Event du 12 octobre 2012

Points saillants

- Étapes de la mise en place d'un réseau d'observatoires ;
- La stratification et les exigences de représentativité ;
- Le passage d'échelle et l'intégration des données;
- Les besoins en matière de renforcement des capacités ;
- La valorisation des acquis de LADA/FAO et de PRAIS et les perspectives de leur extension ;
- Le rôle de la télédétection dans l'intégration et la spatialisation des données collectées au niveau local et la production d'une information pertinente au niveau national.

Les représentants de l'OSS ont mis l'accent sur l'élargissement de la palette des données (biophysiques et socio-économiques) collectées dans les observatoires, notamment celles relevant du réseau ROSELT/OSS. Ils ont également montré l'intérêt que présentent les systèmes de surveillance dans l'alimentation des dispositifs de suivi-évaluation requis pour une mise en œuvre efficace de la CCD.

MM. Abdou Yayé Maiga et Rachid Boukhchina ont présenté les expériences ROSELT respectivement au Mali et en Tunisie, et ont relaté les étapes ayant conduit à la mise en place de Dispositifs nationaux de surveillance environnementale conçus par l'OSS dans leurs pays. ■

Side-Event, 14 octobre 2011

Le Transfert de technologies et coopération sud-sud dans le cadre de la CCD

Organisé par l'OSS et le Mécanisme Mondial (MM), le side-event a été conçu comme débat sur les perspectives de transfert de technologies dans le cadre de la CCD et les expériences réussies en la matière. Les discussions ont également abordé la question du financement des transferts Sud-Sud.

Le Mécanisme Mondial (MM) et l'OSS ont précisé le cadre de leur action conjointe et ont passé en revue les points saillants de la note de cadrage préparée par l'Observatoire. Les discussions ont également porté sur l'importance de distinguer entre technologies et bonnes pratiques ; l'intérêt de prendre en considération les filières de valorisation des produits des régions arides pour la diversification des sources de revenu ; la nécessité de développer les technologies permettant de réduire les pressions sur les ressources naturelles ; et la valorisation des expériences réussis (ex : stabilisation des dunes en Mauritanie, filières agroalimentaires en Asie orientale, etc.).

Par ailleurs, les participants ont mis l'accent sur l'analyse des pré-requis au transfert de technologies en prenant en considération les spécificités locales et la nécessaire implication des populations avec son corollaire en matière de renforcement des capacités. Ils ont également noté que les technologies appropriées peuvent assurer le passage d'échelle dans la mise en œuvre de la CCD. La question du suivi-évaluation des impacts a notamment été identifiée comme prioritaire.■

Flyer du Side-Event du 14 octobre 2012

Entretien avec M. Al-Hamandou Dorsouma, Spécialiste Principal des Changements Climatiques à la Banque Africaine de Développement (BAD)

Nous publions ici des extraits de notre entretien avec M. Al-Hamndou Dorsouma sur les résultats de la 17e Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Durban (Afrique du Sud) du 28 Novembre au 11 Décembre 2011. Avant de rejoindre la BAD, M. Dorsouma a été, de 2005 à 2009, Expert en environnement et changement climatique à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

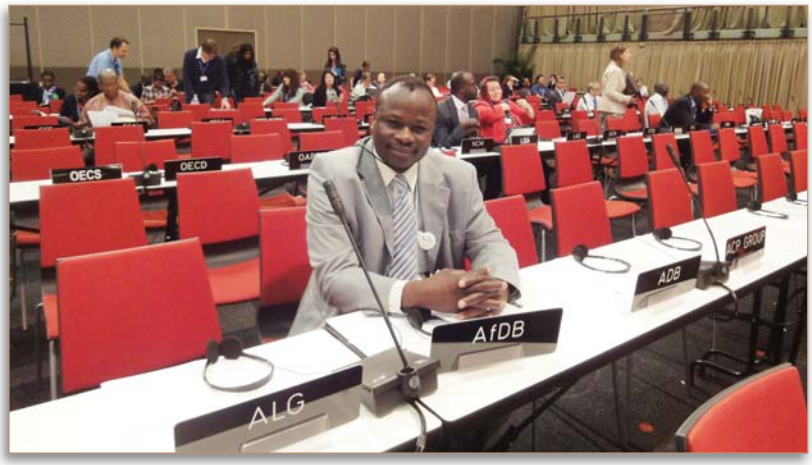

Que retenez-vous de la Conférence de Durban ?

AD : Pour moi, il y'a eu trois décisions majeures issues de la Conférence de Durban, à savoir la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto, la feuille de route pour un futur accord ou instrument légal sur le climat qui devrait être approuvée en 2015 pour une entrée en vigueur en 2020, et l'approbation du Fonds vert pour le climat pour moi, Durban a permis de sauver [le Protocole de Kyoto, qui allait expirer en 2012 et qui, quoi qu'on dise, reste le seul accord contraignant en matière d'atténuation des émissions contraignant les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'autre grande décision concerne la Durban Platform for Enhanced Action [Plateforme de Durban pour une action renforcée]-- un accord qui permet de tracer la voie pour arriver à un accord en 2015 qui pourrait entrer en vigueur en 2020. Les détails sur le timing n'ont pas été clarifiés, en espérant que les futures conférences pourraient les finaliser(...) Une telle lenteur dans la mise en place d'un accord n'arrange pas les pays les plus vulnérables qui ont fini par s'agacer vu les maigres progrès enregistrés. Mais il faut reconnaître que le résultat de Durban reste un accord à minima auquel on pouvait s'attendre et qui, je l'espère, trace la voie à un accord plus global et juste.

Pour finir sur les grandes décisions de Durban, je voudrais souligner l'accord sur le Fonds Vert pour le climat qui permettra de conforter les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement qui ont des problèmes réels dans l'accès aux fonds en raison notamment de contraintes d'ordres administratif et procédural, et surtout des difficultés à remplir les critères d'accréditation et les conditions fiduciaires pour l'accès aux fonds.

Quel est le lien entre les 100 milliards de dollars promis à Copenhague et le Fonds vert pour le climat?

AD : Au départ, il n'y avait pas de lien entre les engagements de Copenhague et le Fonds vert pour le climat. Durban a permis de clarifier cette situation. Il y'a d'abord les engagements s'élevant à 30 milliards de dollars promis entre 2010 et 2012 [les fonds « fast-track », NDLR] qui n'ont pas été totalement respectés. L'état actuel de ces promesses est difficile à évaluer mais les engagements à long terme s'élèvent à 100 milliards de dollars à l'horizon 2020. Ces engagement seront-ils tenus en dépit de la crise financière que les pays européens et les Etats-Unis sont en train de connaître ? Rien n'est moins sûr. L'approbation du Fonds vert pour le climat (FVC) a été une étape importante dans la mise en place des modalités d'accès aux financements climat. Le Fonds vert devra bénéficier des engagements financiers annoncés à Copenhague en 2009 et confirmés à Cancun en 2010.

Quelle sera la part de l'adaptation dans les fonds climatiques ?

AD : Durban qualifie de « balanced » [équilibré, NDLR] les proportions relatives à l'adaptation et à l'atténuation, ce qui laisse entendre une répartition à 50% - 50%. Pour les pays en développement, la grande question est de savoir à quoi serviront les fonds relatifs à l'atténuation. Dans la position commune africaine, les pays du Bassin du Congo soulignent leur attachement à bénéficier des mécanismes d'atténuations. Lors de la réunion du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur le Changement climatique [Committee of African Heads of State and Government on Climate Change –CAHOSCC], qui s'est tenue à Addis-Abeba le 16 novembre 2011 pour finaliser la position commune, le Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, a réitéré la constante africaine qui considère l'adaptation comme la première priorité du continent. Ceci dit, les pays du Bassin du Congo se sont exprimés pour souligner l'importance de l'atténuation, car pour eux les mécanismes tels que REDD sont susceptibles de générer des ressources importantes Certains pays considèrent également que leur potentiel en énergies renouvelables leur permet de faire une transition vers une économie sobre en carbone et souhaiteraient bénéficier des mécanismes d'atténuation qui leur permettraient de réussir cette transition.

Les questions de la propriété intellectuelle et des brevets qui limitent le transfert des technologies ont-elles été résolues ?

AD : A mon avis, ces questions sont au centre de la mission du Mécanisme sur les technologies et de son bras technique créés à Durban que sont le Comité exécutif des technologies et le Centre et Réseau des technologies climatiques dont les modalités de mise en place en 2012 ont été adoptées à Durban... Cette importante décision vise à réduire le gap des pays en développement en matière de transfert et de développement de technologies.

Et les mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA) dans toute cette architecture ?

AD : Une décision majeure à ce sujet a été de créer un registre global où chaque pays en développement proposant des NAMA enregistre le volume de réduction de carbone et les ressources financières requises de sorte que le MRV [mesure, reporting et vérification, NDLR] puisse se faire de manière standardisée et relativement simple. Cela est de nature à permettre aux pays de mieux s'organiser pour pouvoir présenter des NAMA clairs et cohérents.

Quel rôle pour la BAD dans l'activation de ces mécanismes dans les pays africains ?

AD : La BAD a récemment lancé un processus visant à appuyer 13 pays africains dans le développement de stratégies NAMA « banquables » pour lesquels elle compte mobiliser des financements nécessaires. Il s'agit là d'un processus en cours qui sera poursuivi tout au long de l'année 2012. Nous accompagnons les pays dans l'élaboration de leurs stratégies ou programmes NAMA tout au long de 2012 pour aboutir enfin à des actions concrètes que la BAD pourrait financer en s'associant à d'autres partenaires et bailleurs de fonds.

Quels sont les instruments que le BAD a prévus pour appuyer la réplique de l'Afrique au défi du changement climatique?

AD : La BAD est venue après Copenhague avec une proposition : le Fonds vert pour l'Afrique. L'idée avait été lancée par le Groupe africain à la COP15 par le Premier Ministre éthiopien qui a demandé que la part des ressources revenant à l'Afrique soient mises à la disposition des pays dans un fonds africain géré par des africains. La BAD avait alors été sollicitée pour créer le Fonds vert africain...On a élaboré la structure du fonds et on l'a soumis à l'avis des différentes parties prenantes : pays, société civile, organisation et banques régionales et sous-régionales, et ce pour faire en sorte que la mise en place du Fonds puisse prendre en compte l'ensemble des préoccupations. Ce processus a été mis en sourdine à Durban pour ne pas interférer avec la mise en place du Fonds vert global. Notre stratégie est d'arriver à mettre sur pied un fonds africain qui puisse compléter le Fonds vert en améliorant l'accès des pays africains à toutes les ressources disponibles. On y voit une opportunité pour mieux coordonner les ressources existantes.

La Banque gère déjà plusieurs instruments fiduciaires thématiques qui permettent de financer des actions dans le domaine du changement climatique, notamment le Fonds forestier du Bassin du Congo, la Facilité africaine de l'eau, le Sustainable Energy Fund for Africa --qui vient d'être lancé--, et le Clim-Dev Special Fund. La BAD, qui est une agence d'exécution du FEM, participe à la mise en œuvre des Fonds d'investissement climatique (CIF). La BAD milite pour le « direct access » : une procédure simple par laquelle le pays peut accéder aux fonds à travers une agence d'exécution sans passer pas des procédures complexes.

Qu'est ce qui vous a le plus marqué à Durban ?

AD : La mobilisation de l'Afrique autour de ses institutions. Pour la première fois, les pays africains étaient présents ensemble dans un Pavillon Afrique de 2000 m2 avec les grandes institutions du continent pour parler d'une seule et même voix. Beaucoup de pays sont venus avec des solutions qu'ils étaient eux-mêmes prêts à financer par leurs fonds propres. On a assisté par exemple au lancement du Fonds vert malien et on a vu la stratégie éthiopienne sur la résilience climatique ainsi que le lancement, par l'Afrique du Sud, d'une taxe sur les émissions de carbone au niveau national. Le Rwanda, par exemple, est venu à Durban avec une stratégie cohérente de croissance verte et de développement sobre en carbone. Les pays africains, sans attendre l'appui de la communauté internationale, sont donc en train de prendre des mesures concrètes qu'ils peuvent eux-mêmes mettre en œuvre, et la BAD est prête à les appuyer dans ce sens.

La Journée de l'Afrique, le 8 décembre 2011, était le point culminant des activités du Pavillon Afrique qui se sont déroulées tout au long de la conférence. Toutes les questions débattues ont trouvé un point d'ancrage pendant cette journée qui a vu une représentation à haut niveau de la Commission de l'Union Africaine, de la Commission des Nations unies pour l'Afrique, de la BAD, du pays hôte l'Afrique du Sud et des autres pays africains. Le premier ministre éthiopien et tous les ministres africains ainsi que les partenaires au développement ont pris part à cet événement. Trois grandes initiatives d'envergure continentale ont été mises en exergue portant notamment sur le Bassin du Congo, le Lac Tchad et la Grande Muraille Verte. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), intéressé par ces trois initiatives continentales, est en train de travailler avec les pays et institutions concernés pour leur apporter un appui substantiel. D'autres financements suivront, à n'en point douter. ■

Vue des travaux de la Conférence du Durban

Charte sur les mécanismes de solidarté décentralisés

Dans le cadre des préparatifs du Forum Mondial de l'Eau de Marseille, le Bureau des partenariats innovants du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'OSS ont organisé, les 28 et 29 juin 2011 à Tunis, un séminaire international sur les stratégies et les mécanismes à même d'impulser la réalisation de la cible 7C des Objectifs du millénaire pour le développement et de garantir le droit universel à l'eau. Cette réunion a notamment vu le lancement de la Plateforme Internationale pour la promotion des mécanismes de solidarités décentralisés pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les membres de cette plateforme ont élaboré une charte qui vise la promotion des mécanismes de financement décentralisés pour un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. Le Secrétaire exécutif de l'OSS a signé la charte en décembre 2011, signifiant ainsi l'attachement de l'organisation à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans tous ses pays membres en Afrique.

Parution

CD-ROM sur la "Surveillance environnementle : 20 ans d'expériences et d'acquis"\ OSS. _ 2011. Disponible à l'OSS

Résonances

Le bulletin d'information de l'OSS

ISSN : 1731-8389

Observatoire du Sahara et du Sahel
Boulevard du Leader Yasser Arafat, 1080 Tunis Carthage, Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Courriel : info@oss.org.tn
www.oss-online.org

Avis aux lecteurs

Nous acceptons avec plaisir tout article ou photographie ayant trait aux questions de l'environnement et du développement dans le circum-Sahara. Cependant, nous ne pouvons en garantir la publication.

Agenda

OSS/IRA : Atelier régional sur l'utilisation de Système d'information sur l'environnement à l'échelle locale (SIEL) , *16 au 20 janvier 2012, Médenine, Tunisie*

ONM/ACMAD : Scoping workshop on Seasonal Forecasting For North Africa: PRESANORD 02 and potential extension to the Mediterranean area, *24-26 January 2012, Algiers*

IAD/CEIS : Quatrièmes Rencontres Internationales de l'Agriculture Durable, *25 janvier 2012, France*

WMO/IGAD/UE/OSS : Study tour to Nigar Basin authority (NBA) a joint mission by IGAD-HYCOS and OSS IGAD project, *25 -30 January 2012, Niamey, Niger*

OSS/MM : Atelier régional sur le transfert de technologies et la coopération sud-sud dans le cadre de la convention de lutte contre la désertification, *25 & 26 janvier 2012, Tunis*

International Organising Committee (IOC)/National Organising Committee (NOC): Water and wetlands in the Mediterranean, *6 - 8 February, 2012, Agadir, Morocco*

OIF : Le Forum francophone préparatoire à Rio+20 2012, *8 & 9 février 2012, France*

Conseil d'administration et AG de l'OSS, *17 - 20 avril 2012, Tunis*

Sixième forum mondial de l'eau, *12 au 17 mars 2012, Marseille*

Colloque International sur la gestion et la préservation des Ressources en Eau (CIGPRE 2), *27 - 29 avril 2012, Maroc*